

**Bureau syndical du  
 17 septembre 2020**

**DELIBERATION N° 2020-09-062  
 Modification de la demande de financement  
 pour le « développement des outils pédagogiques du SYVADEC »**

Nombre de membres 25			L'an deux mille vingt, le dix-sept septembre à dix heures trente, le bureau syndical régulièrement convoqué, le onze septembre deux mille vingt par le Président s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur GIANNI Don-Georges, Président. Monsieur Xavier Poli a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
16	12	12	

**Présents :**

Messieurs : GIANNI Don Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, GUIDONI Pierre, MICHELETTI Vincent, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, Etienne MARCHETTI et Jérôme NEGRONI.

**Présente :**

Madame : SOTTY Marie-Laurence.

**Absents :**

Madame : Marie-Thérèse MARIOTTI  
 Messieurs : LACOMBE Xavier, François-Marie MARCHETTI, BRUZI Benoît

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 28/09/2020  
 et de la publication de l'acte le: 28/09/2020



Accusé de réception en préfecture  
 02B-200009827-20200917-2020-09-062-DE  
 Date de télétransmission : 28/09/2020  
 Date de réception préfecture : 28/09/2020

**Monsieur Jean-Pierre GIORDANI expose,**

Lors du bureau syndical du 18 juin 2020, la demande de de financement pour la création d'outils pédagogique a été approuvée pour un montant de projet de 60.000 € HT cofinancé à hauteur de 50 % pour une durée d'un an.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet et du développement de l'outil, il est nécessaire de revoir la durée de ce projet ainsi que son montant pour intégrer un suivi de la partie numérique sur 2 ans, afin de permettre notamment la mise à jour et des améliorations du site Internet.

Le budget modifié de l'opération « développement des outils pédagogiques » (création de circuits pédagogiques et création d'un site Internet pédagogique) comprend :

>Période 1 (à partir de septembre 2020) :

Création d'une identité visuelle, fabrication des panneaux, mise en place de matériel de signalétique pour assurer la sécurité des participants, mise à disposition de matériel pédagogique à remettre aux enfants à la fin de la visite, développement d'une partie numérique (site Internet) : 60 000 €

>Période 2 (à partir de septembre 2021) :

Mise à jour et compléments du site Internet : 15 000 €

>Période 3 (à partir de septembre 2022) :

Mise à jour et compléments du site Internet : 9 000 €

Le nouveau montant total de l'opération est estimé à 84 000 € HT sur trois ans.

Le co-financement envisagé est de 50 % ou à défaut le montant issu de l'application du taux maximum éligible sollicité auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du SYVADEC.

Il est demandé aux membres du bureau d'approuver la modification du plan de financement, d'abroger la décision 2020-06-038 et d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter des subventions au meilleur taux possible auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, le solde restant à la charge du SYVADEC.

***Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :***

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1 et 5711-1

VU la délibération 2020-08-056 du 18 août 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

VU la décision 2020-06-038 relative à la demande de financement initiale pour le développement des outils pédagogiques

Considérant l'implication du Syvadec dans la pédagogie en faveur de la prévention des déchets

Considérant la nécessité d'obtenir le cofinancement de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de Corse pour ce type d'opération, le solde restant à la charge du Syvadec

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé M. Jean-Pierre GIORDANI, Vice-Président,

Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20200917-2020-09-062-DE Date de télétransmission : 28/09/2020 Date de réception préfecture : 28/09/2020
--

**A l'unanimité :**

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Abroge la décision 2020-06-038 du 18 juin 2020 relative à la demande de financement initiale pour le développement des outils pédagogiques,
- Approuve le plan de financement modifié pour la constitution des outils pédagogiques dans le cadre du programme de prévention des déchets dispensé auprès des scolaires sur 3 ans,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une demande de subvention au meilleur taux possible auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse,
- Autorise le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

Don Georges GIANNI

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20200917-2020-09-062-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2020  
Date de réception préfecture : 28/09/2020

***La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.***